

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 09 MARS 2022

Etaient présents :

Mmes **LEBRUN, CAPRON, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, CARLIER, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,**
MM **PINCHON, LEITAO, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, COLOMBEL, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, BOULLET, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC,**

Etaient absents,

MM **GOURGUECHON, ALEXANDRE, LEULIER, GUILLOT, WALIGORA, BLAIZEL, MADANI-BUTIN, LEBLANC JM,**

Etaient excusés :

Mmes **BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, DIRUY,**
M **MAUGER,**

Secrétaire de séance : M **COLOMBEL**

M le Président ouvre la séance, remercie la commune de FLIXECOURT pour son accueil et expose l'ordre du jour de la réunion.

A l'unanimité des présents, M. Stéphane COLOMBEL est désigné secrétaire de séance du présent Conseil communautaire.

A l'unanimité des présents, le compte rendu du Conseil communautaire du 26 janvier 2022 est approuvé.

OPAH RR – SUIVI ANIMATION

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 février 2022.

3 offres ont été réceptionnées.

Après examen, la commission a retenue l'offre mieux disante émanant de la société PAGE 9 pour un coût de 330 130 € HT soit 396 156 € TTC.

M. le Président indique que l'OPAH générera un coût global de travaux d'environ 6,8 millions d'euros pour 345 dossiers prévisionnels à financer.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, par DELIBERATION 1, autorise M. le Président à signer le marché de suivi animation de l'OPAH RR.

OPAH RR : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ANAH

Le montant de l'offre Page 9 indiqué ci-dessus se répartit comme suit :
187 230,00 € HT pour la part fixe et 142 900,00 € HT pour la part variable (calculé sur le maximum de dossiers prévus dans la convention OPAH-RR).

Pour mener à bien cette mission de suivi – animation, le Conseil communautaire, à l'unanimité, par DELIBERATION 2, autorise M. le Président, à solliciter une subvention auprès de l'ANAH à hauteur de 35 % du montant HT pour la part fixe et avec le taux le plus élevé pour la part variable par dossier.

OPAH RR : INSTAURATION D'UN COMITE DE SUIVI PRESIDE PAR M. OLIVIER

Sur proposition de M. le Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité, par DELIBERATION 3, décide d'instaurer un comité de suivi de l'OPAH RR, composé comme suit :

Président : M. OLIVIER

Membres : MME BENEDINI, M DELVILLE, M HENRY, M DELASSUS.

MAINTIEN DU DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DES METIERS

M. le Président informe les membres du Conseil que l'objet de cette convention est le versement d'aides à l'investissement, l'emploi et à la création/reprise d'entreprises ainsi que l'accompagnement de proximité sur la période 2022-2024.

Le coût de cette action, pour la CCNS, s'établit à 20 000 €/an (coût d'ingénierie de la Chambre des métiers).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, par DELIBERATION 4, autorise M. le Président, à signer la convention de partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Somme ; convention visant au maintien et au développement de l'artisanat sur le périmètre de la CCNS.

GESTION ENERGETIQUE ET RENOVATION DES BATIMENTS : PARTENARIAT AVEC LA FDE

Il est proposé aux membres du Conseil de faire réaliser un audit portant sur la gestion énergétique et la rénovation des bâtiments appartenant à la CCNS, par la FDE de la Somme, pour un coût de 160 € par bâtiment soit 2400 € pour l'ensemble des sites intercommunaux.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, par DELIBERATION 5, approuve cette proposition.

LOI NUMERO 2019-828 – DUREE ANNUELLE LEGALE DE TRAVAIL : ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

M. le Président informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de prendre une nouvelle délibération portant sur la durée annuelle de 1607 heures de travail suite à fusion des deux EPCI (CCVNE et CCOA).

A l'unanimité, par DELIBERATION 6, le Conseil communautaire approuve cette proposition et décide d'organiser la durée annuelle légale de travail à hauteur de 1607 heures pour les agents de la CCNS.

RAPPORT EGALITE FEMMES – HOMMES : APPROBATION

Quelques ajustements ont dû être apportés au rapport initialement voté, sur décision de la Préfecture et du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la SOMME.

Ces ajustements portent sur les actions visant à favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ainsi que sur la prévention et le traitement des discriminations, actes de violence, harcèlement moral ou sexuel et agissements sexistes.

L'ensemble des dispositifs à mettre en place est présenté aux membres de l'assemblée.

Par DELIBERATION 7, à l'unanimité, le Conseil communautaire, approuve le rapport portant sur l'égalité FEMMES – HOMMES.

Pour favoriser le bon déroulement des actions mises en place, le Conseil communautaire, à l'unanimité, par DELIBERATION 8, instaure un Comité de suivi, composé comme suit :

Président : M FRANCOIS

Membres : MME LEMAIRE, MME DE ALMEIDA, M FOURCROY

REGIE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL : CHANGEMENT DE DOMICILIATION

Par DELIBERATION 9, à l'unanimité, le Conseil communautaire, se prononce sur le rattachement de l'OT intercommunal situé dorénavant à PICQUIGNY à la Trésorerie de DOULLENS, suite à la fermeture de celle de FLIXECOURT.

SOMME PATRIMOINE : NOMINATION DE M. MANABLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par DELIBERATION 10, à l'unanimité, le Conseil communautaire de la CCNS approuve la nomination de M. Christian MANABLE au Conseil d'administration de SOMME PATRIMOINE.

POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET : SUPPRESSION

Suite à la démission d'un agent, M. le Président propose de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2eme classe à temps non complet.

Il indique que les heures de cet agent seront réparties sur deux autres postes de la CCNS.

A l'unanimité, par DELIBERATION 11, le Conseil communautaire approuve cette proposition.

POLE METROPOLITAIN - COTISATION 2022

A l'unanimité, par DELIBERATION 12, le Conseil communautaire approuve le versement, au Pôle métropolitain, de la cotisation due pour l'année 2022, se présentant comme suit :

43888€ (contribution statutaire) + 42051,10 € (part actions) soit 85 939,10 €.

SMIRTOM PPN : MODIFICATION STATUTAIRE (PERIMETRE SUITE FUSIONS EPCI)

Sollicité par le SMIRTOM, le Conseil communautaire, par DELIBERATION 13, approuve le projet de modification statutaire, faisant suite à fusion des EPCI membres dudit syndicat.

FDE 80 : ADHESION D'ALBERT

A l'unanimité, le Conseil communautaire, par DELIBERATION 14, approuve la demande d'adhésion de la commune d'ALBERT à la FDE de la SOMME.

QUESTIONS DIVERSES

- **ORGANISATION DES REUNIONS**

Suite à la question de M BOULARD, M le Président lance une réflexion sur l'organisation des réunions à savoir tenir les conférences des Maires le même jour que les conseils communautaires pour éviter trop de déplacements. Un débat s'ouvre à ce sujet et M LOGNON indique réfléchir à cette question.

M VIGNON demande quant à lui s'il est prévu que les réunions de conseil soient de nouveau délocalisées dans certaines communes. M LOGNON indique que cela sera de nouveau possible quand toutes les restrictions sanitaires seront levées.

- **DOTATION DE SOLIDARITE EXCEPTIONNELLE 2022**

M. le Président indique qu'il inscrira au BP 2022 une DSC exceptionnelle pour un montant de 350 000 euros. Il donne lecture de quelques montants qui, dans ce cadre, seraient alloués à chaque commune membre selon les critères suivants :

Répartition pour 2/3 selon le critère population et pour 1/3 selon le critère FPIC de droit commun.

Monsieur le Président invite les communes à souligner auprès des habitants les efforts financiers de la CCNS à travers les dotations de solidarité qui sont allouées chaque année.

- **CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL**

Le Président indique qu'une provision supplémentaire de 100 000 € sera effectuée sur le budget du centre aquatique intercommunal pour faire face à l'explosion des coûts de dépenses énergétiques.

- **GENDARMERIE DE PICQUIGNY**

M. le Président réitère l'offre d'acquisition de la gendarmerie de PICQUIGNY, faite par CCNS au syndicat en place. Il souligne que le syndicat aura à se prononcer sur cette offre prochainement.

- TRESORERIE CCNS

M. FRANCOIS présente aux membres du Conseil un état actualisé des dépenses et recettes faites entre le 1^{er} janvier 2022 et le 09 mars 2022 ; se présentant comme suit :

BUDGETS	SECTIONS	DEPENSES ET RECETTES
PRINCIPAL	Fonctionnement et investissement	Dépenses 1 405 040 € Recettes 1 219 460 €
SPANC	Fonctionnement et investissement	Dépenses 6 680 € Recettes 100 €
ATELIER RELAIS	Fonctionnement et investissement	Dépenses 17 910 € Recettes 131 060 €
PAHVAN	Fonctionnement et investissement	Dépenses 35 290 € Recettes 0 €
CENTRE AQUATIQUE	Fonctionnement et investissement	Dépenses 156 065 € Recettes 0 €
ZAC 1	Fonctionnement et investissement	Dépenses 0 € Recettes 0 €
LOTISSEMENT ZAC 2	Fonctionnement et investissement	Dépenses 151 690 € * Recettes 0 €

* facturation INRAP principalement

Au 09 mars 2022, la CCNS présente un solde de trésorerie de 11 487 520 €.

Monsieur DELATTRE s'étonne des dépenses relatives aux fouilles archéologiques sur le budget ZAC des Bornes du Temps II, car les fouilles ont été réalisées il y a un an et demi. Il lui est indiqué que la facture relative à cette opération n'a été reçue que récemment.

- POLITIQUE TERRITORIALE DEPARTEMENTALE

En réponse à la question posée par M. HERBETTE, M. le Président indique que la CCNS a bien déposé un dossier de subvention au Département de la Somme pour mener à bien la construction de l'école de musique intercommunale sur l'ancienne friche MFDS à BERTEAUCOURT LES DAMES, fin 2021.

M. BOHAIN, vice-président du Département de la SOMME, présentera prochainement la nouvelle politique territoriale aux EPCI.

Cette politique devrait être mise en place courant avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Président lève la séance à 19 heures.